

ASSOCIATION DE PARENTS DE L'ARBH (GARE-BOIS-D'HAZY) – « L'AP EN GARE »

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

DU 19 DECEMBRE 2024

L'Assemblée Générale de constitution de l'Association de Parents s'est tenue à l'Athénée Royal de Bastogne, implantation de la Gare, à la Médiathèque, le 19 décembre 2024 à 19h, en présence :

- De Céline CUYPERS, responsable régionale à la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) ;
- Des parents d'élèves suivants, membres de droit de l'AP :
 - o Mélissa BASTOS BANDEIRAS ;
 - o Laurence CARA (sans droit de vote) ;
 - o Gaëlle COLLIGNON ;
 - o Brandon ENSCH ;
 - o Tiffany FRANTZ ;
 - o Nicolas GERARDY (sans droit de vote) ;
 - o David GEYZEN ;
 - o Virginie HAAN ;
 - o Rosalie LEPINOIS ;
 - o Valérie LUC.

Ordre du jour :

- Rappel sur le fonctionnement, les missions et la place qu'occupe l'AP au sein de l'école, par Céline CUYPERS, responsable FAPEO ;
- Questions/Réponses ;
- Présentation et élection des membres du Comité ainsi que des représentants au Conseil de Participation (COPA) ;
- Lecture et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) définissant le fonctionnement de l'association.

Déroulement de la séance :

Conformément à l'ordre du jour, Céline CUYPERS rappelle brièvement le fonctionnement, les missions et la place qu'occupe l'AP au sein de l'école.

S'ouvre ensuite une rapide séance de questions/réponses.

Le projet de Règlement d'Ordre Intérieur est lu entièrement et commenté à haute voix par Céline CUYPERS.

Les parents présents conviennent ensemble de donner à l'Association la dénomination abrégée de « *L'AP en Gare* ».

Le ROI est approuvé par les membres présents.

Il est ensuite procédé à la présentation et à l'élection des membres du Comité, conformément aux dispositions figurant au ROI, à savoir à bulletins secrets, à la majorité simple des voix émises, hors abstentions.

Sont ainsi élus membres du Comité, pour une durée de 2 ans :

- Au poste de Président : Mélissa BASTOS BANDEIRAS ;

- Au poste de Trésorier : Brandon ENSCH et David GEYZEN ;
- Au poste de Secrétaire : Tiffany FRANTZ et Rosalie LEPINOIS ;
- Membre : Virginie HAAN ;
- Membre : Gaëlle COLLIGNON.

Les membres ainsi élus approuvent et signent le Règlement d'Ordre Intérieur.

Après que Céline CUYPERS ait rappelé que le nombre de représentants des parents au Conseil de Participation (COPA) devait être au moins équivalent au nombre d'implantations pour assurer une bonne représentation de tous les parents, il est procédé à la présentation des candidats et à l'élection de ceux-ci comme représentants des parents au COPA, pour les implantations de la Gare et du Bois-d'Hazy (soit 2 et éventuellement des suppléants), conformément aux dispositions du ROI.

Sont ainsi élus en tant que représentants effectifs au Conseil de participation, pour une durée de deux ans, les parents suivants :

- Mélissa BASTOS BANDEIRAS ;
- Tiffany FRANTZ.

Sont ainsi élus en tant que représentants suppléants au Conseil de participation, pour une durée de deux ans, les parents suivants :

- Valérie LUC.

A défaut de candidature présentée par un parent d'élève de l'implantation du Bois-d'Hazy, seuls des représentants de la Gare ont été élus. Toutefois, si un parent d'élève de l'implantation du Bois d'Hazy venait à présenter spontanément sa candidature, le Comité s'est engagé à convoquer une nouvelle Assemblée Générale pour procéder à une nouvelle élection, cela dans un souci de représentativité de tous les parents.

Calendrier et projets :

Le Comité ainsi constitué annonce ce qui suit :

- Qu'il communiquera à la Direction, en vue d'une diffusion aux parents, le présent PV, le ROI signé ainsi que le listing des membres du Comité de l'AP et des représentants au COPA ;
- Qu'il se renseignera auprès de la Direction :
 - o De l'étendue de la couverture d'assurance de l'école ;
 - o Sur la manière dont les communications de l'AP pourront se faire, dans l'attente de la création du site internet : publication sur la page FB de l'école, ecolonline, courriers dans les cartables, valves ;
 - o Des dates de COPA pour l'année scolaire 2024-2025 afin d'organiser une AG consultative avant chaque COPA ;
 - o Des dates des divers événements organisés par l'école pour lesquels l'aide des parents serait la bienvenue.
- Qu'il effectuera, courant janvier 2025, les démarches administratives suivantes :
 - o Affiliation à la FAPEO ;
 - o Ouverture d'un compte en banque au nom de l'AP ;
 - o Eventuelle assurance (en fonction des informations fournies par la Direction concernant l'étendue de la couverture d'assurance de l'école).
- Que Nicolas GERARDY propose de réaliser le logo de l'AP (projet déjà en cours) ;
- Que David GEYZEN propose de créer un site internet pour l'AP, avec Newsletter à destination des parents ;
- Que le Comité se réunira courant janvier 2025 (date à définir) en vue de fixer le calendrier et de définir les premiers projets de l'AP.

Clôture :

S'est ainsi clôturée la réunion du 19 décembre 2024.

Prochain rendez-vous : à définir par le Comité nouvellement constitué.

Merci de parler autour de vous de notre projet commun, de susciter des envies. Tout le monde est le bienvenu : pour 1 ou 2 heures sur l'année, une initiative, un projet, un coup de main, une permanence à un évènement ou bien de façon plus régulière dans le Comité.